

Luxembourg, le 15 novembre 2012



lm/cf/mma

Aux Membres de la Commission du  
Développement durable

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique du jeudi matin 15 novembre 2012, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion N°2 de Monsieur François Bausch relative à la fermeture systématique de l'aéroport de Luxembourg entre 23.00 et 6.00 heures.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents  
Luxembourg, le 15 novembre 2012  
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

**François Bausch**  
député

Débat de consultation sur  
l'aviation au Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2012

2

## Motion

### **concernant la discussion actuelle sur une levée éventuelle de l'interdiction des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg**

#### **La Chambre des Député-e-s**

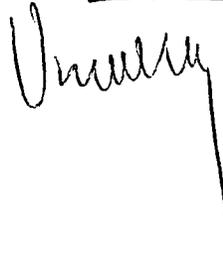
- considérant que les vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg constituent une nuisance considérable pour les riverains de l'aéroport, citoyens de tous âges;
- considérant que les bruits émanant des décollages et atterrissages nocturnes portent gravement préjudice au repos de nuit et à la santé de quelque 55 000 personnes;
- vu que le nombre de vols de nuit a considérablement augmenté pendant les années 2000-2010; alors que le nombre total des mouvements a diminué pendant cette même période;
- vu la tenue par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures de tables rondes réunissant différents acteurs afin de discuter de l'avenir de l'aéroport et des entreprises aéroportuaires;
- considérant diverses revendications exigeant dans ce cadre la levée de l'interdiction des vols de nuit;
- conscient de l'importance économique et salariale de l'Aéroport;
- réaffirme cependant son refus catégorique et ferme d'un trafic aérien nocturne régulier à l'aéroport de Luxembourg;

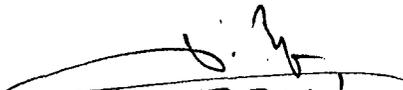
- demande aux autorités compétentes que la fermeture systématique de l'aéroport de Luxembourg entre 23.00 et 6.00 heures soit confirmée et qu'en conséquence, les vols de nuit soient limités au strict minimum, que les dérogations ne devraient pas être permanentes, mais devraient être l'exception dans le cadre des dispositions de la réglementation fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg;
- demande que la publication mensuelle du nombre des vols de nuit soit complétée par une information sur les motifs des autorisations;
- demande que soient rendues publiques des mesures systématiques et certifiées du niveau de bruit engendré par les activités aéroportuaires;
- exige des réunions régulières du comité d'accompagnement des activités aéroportuaires et des rapports publics.

François Bourdy  


Dominique Loschelle

Loschelle Josée  
 handue



  
 (P. FETTER)

E. Berger  
